

TEL : 0296256464

FAX : 0296256472

ZA Le Ridor

22210 PLEMET

N° Siret : 38424462000025

N.A.F. : 2893Z

Suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition. Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

N° client : C61402

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT**4B, LOT CARBONNIER****33670 LE POUT****Interlocuteur :**

Tél : 06 31 62 63 69 Fax :

Affaire suivie par : **FRANCOISE BLOUIN**

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Montant HT	*
	*** devis suite internet ***				
	PRIX NET - REVENDEUR				
900107	BAC PLASTIQUE ROULANT 220L - 2 fixes + 2 piv+freins - 900x700xh665 mm	1,00	336,10	336,10	C1
PLONGE	PLONGE INOX 1200X600 1 bac 1 égt dte (bac de 500x400x300) + ETAGERE	1,00	447,50	447,50	C1
520212A	MEUBLE INOX ADOSSE 1200X600 - 2 PORTES COUL NON DOUBLEES variante en portes doublées 676.50€ HT	1,00	579,00	579,00	C1
TAE126	TABLE INOX ADOSSEE + ETAGERE 1200X600	1,00	379,00	379,00	C1
300550	LAVE MAINS ADOSSE CDE PAR PLAQUE POUSSOIR 400x340xht600 *	1,00	110,00	110,00	C1
300251	TABLE INOX ADOSSEE 1200X600 - 1 bac inox sur plage inox bac 400x400x250 mm sur plage inox lg 500 mm	1,00	675,00	675,00	C1
PL700X600	PLAQUE POLYETHYLENE 700X600X25 - COLORIS BLANC inclus	1,00	0,00	0,00	C1

Validité de l'offre : 1 MOIS	Conditions de règlement :	Total HT	XXXXXX
Délai de livraison : A convenir	XXXXXX	Tva	XXXXXX
Franco Cde > 1000 €	XXXXXX au XXXXXX	Total TTC EUROS	XXXXXX

Bon pour accord :

Signature et cachet :

Nom :

Fonction :

Date :

Il est fait application de nos conditions générales de fournitures en votre possession, ou, disponibles sur simple demande. Toute commande passée entraîne acceptation de ces conditions générales, à moins de dérogation écrite et préalable. BIRALUX Distribution se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au jour de leur paiement en principal et accessoires. Seul l'encaissement effectif, des chèques, virements ou effets de commerce, vaudra paiement. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces équipements. Néanmoins, à compter de la mise à disposition, le client assume les risques de perte ou de détérioration de ces équipements ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas d'exercice de la revendication, les acomptes qui auront déjà été versés resteront définitivement acquis à BIRALUX Distribution à titre d'indemnité, sans que cela nuise à la possibilité pour lui d'obtenir l'indemnisation complète de son préjudice. L'acheteur s'engage à nous céder sur simple réclamation ses propres créances suite à la revente. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu : - à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la banque centrale européenne majoré de dix points (loi de modernisation de l'économie - LME - N°2008-776 du 4 Août 2008) - à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012, et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012) - lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, sur justification. Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent. A défaut, tout différent ou litige relatif au contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort duquel est situé le siège social de BIRALUX Distribution même en cas d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.

TEL : 0296256464

FAX : 0296256472

ZA Le Ridor

22210 PLEMET

N° Siret : 38424462000025

N.A.F. : 2893Z

Suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition. Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, nos sincères salutations.

N° client : C61402

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT**4B, LOT CARBONNIER****33670 LE POUT****Interlocuteur :**

Tél : 06 31 62 63 69 Fax :

Affaire suivie par : **FRANCOISE BLOUIN**

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Montant HT	*
	ci-dessus				
500301	MEUBLE REFRIGERE 1/1 - 2 PORTES BATTANTES - FROID POSITIF	1,00	1 895,00	1 895,00	C1
500301	MEUBLE REFRIGERE 1/1 - 3 PORTES BATTANTES - FROID POSITIF	1,00	2 245,00	2 245,00	C1
TOLE-I	TOLE INOX SUR MESURE - POUR CREDECENCE - TARIF AU M ² HORS DECOUPE (prise...)	1,00	112,00	112,00	C1
ZDIV	ESSOREUSE A SALADE ELECTRIQUE 20 L	1,00	325,00	325,00	C1
900214	PATERE INOX LG 1000 - POUR LE STOCKAGE DE 10 TABLIERS	1,00	55,00	55,00	C1
700140	BOTTE AGRO-ALIMENTAIRE PVC AVEC SECURITE - 40	1,00	13,16	13,16	C1
710012	TABLIER POLYURETHANE 110 X 90 (350 microns) - BLEU	1,00	11,06	11,06	C1
100095	TAPIS DE DECONTAMINATION POUR SEMELLE - 1000X600	1,00	356,50	356,50	C1
300631	PEDILUVE 1 NIVEAU SUR PIED	1,00	376,25	376,25	C1
	REGLEMENT AVANT DEPART DE MARCHANDISE				

Validité de l'offre : 1 MOIS	Conditions de règlement :	Total HT	7 915,57
Délai de livraison : A convenir	9 498,68	Tva	1 583,11
Franco Cde > 1000 €	Virement avant dép au 02/10/20	Total TTC EUROS	9 498,68

Bon pour accord :

Signature et cachet :

Nom :

Fonction :

Date :

Il est fait application de nos conditions générales de fournitures en votre possession, ou, disponibles sur simple demande. Toute commande passée entraîne acceptation de ces conditions générales, à moins de dérogation écrite et préalable. BIRALUX Distribution se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au jour de leur paiement en principal et accessoires. Seul l'encaissement effectif, des chèques, virements ou effets de commerce, vaudra paiement. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces équipements. Néanmoins, à compter de la mise à disposition, le client assume les risques de perte ou de détérioration de ces équipements ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas d'exercice de la revendication, les acomptes qui auront déjà été versés resteront définitivement acquis à BIRALUX Distribution à titre d'indemnité, sans que cela nuise à la possibilité pour lui d'obtenir l'indemnisation complète de son préjudice. L'acheteur s'engage à nous céder sur simple réclamation ses propres créances suite à la revente. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu : - à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la banque centrale européenne majoré de dix points (loi de modernisation de l'économie - LME - N°2008-776 du 4 Août 2008) - à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012, et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012) - lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, sur justification.Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent. A défaut, tout différent ou litige relatif au contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort duquel est situé le siège social de BIRALUX Distribution même en cas d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier.